



COMMUNE D'HELFAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis Marquant, Maire

Eric Rolin, Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, adjoints.

Colette Blondel, Caroline Denuncq, Pierre Delobel, Jean-Pierre Duchatel, Jacques Dupont, Hélène Fiolet, Jean Michel Gary, Brigitte Leblond, Christophe Podevin, Aline Pohier, Philippe Sambourg, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Joan Geffroy (pouvoir à Brigitte Leblond), Sylvie Lemaire (pouvoir à Pascal Penet), conseillers municipaux.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Hélène Fiolet

Adoption du Procès-verbal de la séance du 25 février 2015 : Monsieur le Maire fait part d'observations de 2 élus. Le PV est néanmoins adopté. Une élue demande pourquoi le CM n'a pas délibéré sur la mutualisation des services, suite à une réunion de la CASO. Monsieur le Maire répond que la mairie n'a à ce jour pas reçu la délibération de la CASO et que les services municipaux se rapprocheront de la CASO pour vérifier qu'il n'y a pas eu d'oubli.

Ordre du jour

1) Compte administratif 2014, compte de gestion 2014 et affectation du résultat :

Monsieur le Maire reprend par sections, chapitres et articles les résultats du compte administratif 2014 de la commune. Ce CA peut se résumer ainsi :

| En € | Fonctionnement | Investissement |
|---------------------------|------------------|--------------------|
| Dépenses | 925 381.09 | 404 694.02 |
| Recettes | 956 681.03 | 215 822.35 |
| Résultat 2014 | 31 299.94 | -188 871.67 |
| Excédents reportés | 30 775.61 | 241 480.27 |
| Résultats de clôture 2014 | 62 075.55 | 52 608.60 |

Les résultats du compte administratif 2014 sont conformes à ceux du compte de gestion 2014 du receveur. Suite à cette présentation, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence à Monsieur le Premier Adjoint. Ce dernier propose à l'assemblée : d'acter le CA tel qu'il vient d'être présenté, de constater les identités de valeur avec les indications du

compte de gestion, qui n'appelle de la part du receveur ni observation ni réserve, d'arrêter les résultats tels que présentés ci-dessus, et d'affecter les excédents de fonctionnement comme suit : 32 000€ en recettes d'investissement au compte 1068 et 30 075.55€ en excédent de fonctionnement reporté au compte 002.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

Egalement, le budget annexe du lotissement des Garennes est présenté. Il peut se résumer ainsi :

| En € | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|--------------------|----------------|
| Dépenses | 191 141.91 | - |
| Recettes | 0 | - |
| Résultat 2014 | -191 141.91 | - |

Les CA et Compte de gestion 2014 du budget de lotissement des Garennes sont conformes et n'appellent aucune observation. Monsieur le Premier Adjoint propose d'adopter le CA 2014 du budget de lotissement des Garennes et de reporter le déficit de fonctionnement en totalité en section de fonctionnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

2) Budget primitif 2015 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 de la commune par chapitre et par article. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 963 975.55€ et en section d'investissement à 279 563.55€. Avant de voter ce budget, un conseiller souhaite débattre sur les taux d'impositions qui seront proposés en 2015. Monsieur le Maire annonce les variations de taux : TH : 12.52 → 13.03% / TF (bâti) : 11.50 → 11.93% / TF (non bâti) : stable à 41.10%. Ce conseiller regrette la double peine des contribuables avec une augmentation de la base et du taux. Il pense que la commune devrait privilégier les économies sur certains articles. Monsieur le Maire répond qu'il s'y attache déjà depuis son arrivée. Par exemple, la fin du contrat de tonte, la fin du contrat de maintenance informatique en médiathèque remplacé par une gestion directe, ont permis de réaliser des économies importantes en fonctionnement. Cependant, les dépenses de fonctionnement arrivent à un seuil en dessous duquel il sera très difficile de descendre. Egalement, le budget présenté ici tient compte des reports. Si on enlève les excédents reportés du budget, il ne reste que 10 000 € d'excédent de fonctionnement, soit un manque de 70 000 € pour rembourser le capital des emprunts. Pour information, la CAF nette de la commune était de 82 300€ en 2007, 89 400 € en 2008, 86 000€ en 2009, 88 400 € pour 2010/2011, 20 600 € en 2012, -33 000 € en 2013, et -17 700 € en 2014. De plus, le FCTVA baisse et continuera de baisser puisque la commune n'a plus les moyens d'investir. Le conseiller évoque des économies possibles sur les produits d'entretien et sur les indemnités des élus. Monsieur le Maire répond que les services se penchent actuellement sur la possibilité de faire des économies sur les produits ménagers, et

que le travail réalisé par les élus compense l'augmentation des indemnités. Monsieur le Maire montre que les échéances élevées des emprunts et la baisse importante des dotations de l'Etat (- 25 000€ en 2015) contraignent la commune à augmenter les taux, alors même que cela ne couvrira pas la totalité des pertes de recettes. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le BP 2015 tel qu'il vient d'être présenté, suivant avis de la commission des finances, par chapitre.

La délibération est adoptée à la majorité avec 15 pour et 4 contre.

Monsieur le Maire présente maintenant le BP 2015 du lotissement des Garennes. Celui-ci s'équilibre à 569 999.62€ en fonctionnement. Il n'y a pas d'opération d'investissement. A noter, la provision du chapitre 65 pour 10€ afin de régulariser une opération de TVA. Egalement, la PVR versée par la société Ter Immo est transférée dans le budget communal, suivant les directives du trésor public.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

3) Vote des taux d'imposition 2015 :

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2015.

En suivant l'avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose donc de voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'Habitation : 13.03%
- Taxe foncière (bâti) : 11.97%
- Taxe foncière (non bâtie) : 41.10%

La délibération est adoptée à la majorité avec 15 pour et 4 contre.

Monsieur le Maire regrette l'originalité du vote des élus qui étaient aux commandes pour le lancement des travaux de la mairie pour environ 1 million d'€ avec des annuités d'emprunt de 75 000€ par an. Les demandes de subventions sont mal maîtrisées car la DETR n'a pas été acceptée et a été compensée par un nouvel emprunt de ce montant. Les travaux ont été engagés dans la précipitation. Pour financer un projet si ambitieux compte tenu de la taille de la commune, il fallait un apport ou à défaut, augmenter les impôts antérieurement. Autrement, il ne fallait pas démarrer les travaux avant cette subvention. Il regrette que la municipalité de l'époque ait préféré parfaire à cette réalisation au cours de la mandature. C'était mieux pour le bilan, avec la plaque inaugurale. C'est une gestion mal maîtrisée qui a asphyxié la commune, l'annuité des emprunts représente 25% des impôts de la commune.

4) Subvention aux associations 2015 :

L'adjoint délégué à la vie associative détaille les critères d'attribution et les montants alloués aux associations Helfalloises, qui peuvent se résumer ainsi :

| NOM de l'ASSOCIATION | SUBVENTION 2015 |
|---|------------------------|
| Sportives affiliées à la Fédération Française | |
| E-S-H | 2 187 € |
| A-A-E | 2 634 € |
| Sportives et loisirs | |
| ATH | 634 € |
| Carabiniers | 772 € |
| ASSEP | 512€ |
| ALSH | 730 € |
| AAE Gym | 439 € |
| Culturelles et loisirs | |
| Chasseurs | 249 € |
| ACPG | 283 € |
| APE | 258 € |
| Arpège | 241 € |
| Club Aînés | 381 € |
| Les ateliers d'Helfaut | 334 € |
| EVAD | 277 € |
| Subvention exceptionnelle Carabiniers | 350 € |
| Total | 10 281 € |

Monsieur le Maire présente les montants attribués aux associations extérieures :

| ASSOCIATION | SUBVENTION 2015 |
|---|------------------------|
| Chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa | 50 € |
| Croix rouge française | 50 € |
| Aspaïse | 25 € |
| DDEN | 25 € |
| Médaillés du travail de Wizernes, Hallines, Esquerdes, Helfaut et Pihem | 50 € |
| Cœur toujours | 50 € |
| Donneurs de sang bénévoles district Audomarois | 0 € |
| Donneurs de sang Wizernes | 25 € |
| Médaillés du travail de Blendecques | 25 € |
| Association sportive des handicapés physiques | 50 € |
| APEI les papillons blancs | 25 € |
| Sport adapté | 50 € |
| Association des bénévoles du pavillon Arc en Ciel | 50 € |
| Total | 475 € |

Monsieur le Maire propose également que soit versée au CCAS la somme de 2 000€, étant donné son déficit structurel.

A noter, le président d'EVAD, également conseiller municipal, ne prend pas part au vote pour la subvention de l'association dont il est président.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

5) Lotissement des Garennes : vente de terrain :

Le trésorier principal et le notaire ne sont pas d'accord au sujet de la TVA sur la vente des parcelles. Selon Monsieur le Trésorier, les opérations sont soumises à TVA, alors que pour le notaire, une partie l'est l'autre non. Une offre a été transmise au notaire à hauteur de 50k€ TTC pour une parcelle du 2^e lot, contre un prix de départ à 51k€ HT. Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre, et de passer les prix de vente TTC, c'est-à-dire hors frais de vente pour les autres parcelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

6) Participation financière de Ter Immo :

La société Ter Immo s'était engagée à refaire un enrobé le long de la borduration rue de l'Espérance lorsque les travaux du lotissement seraient terminés. La commune souhaite en profiter pour réfectionner la totalité de cette voirie (enrobé et borduration). La commune a donc lancé des consultations pour faire ces travaux. Monsieur le Maire propose d'englober les travaux prévus par la société Ter Immo dans le cahier des charges global des travaux, moyennant le versement d'une contre partie financière. La société Ter Immo a fait savoir qu'elle a prévu un montant des travaux de 6 000€. Monsieur le Maire propose donc de prendre en charge l'ensemble des travaux de voirie rue de l'Espérance, et propose au conseil d'accepter une participation de la société Ter Immo à hauteur de 6 000€ versés directement à la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

7) Provision budgétaire :

Sur directive de Monsieur le Trésorier principal, la commune a sorti la PVR du budget annexe des Garennes, versée par Ter Immo au titre des travaux de lotissement des Garennes. Cette PVR a été intégrée au budget communal au compte 1346 à hauteur de 103 000€. Pour équilibrer le budget, la contre partie a été placée en dépense au compte 2151. Pour valider l'intégration de cette PVR au budget communal, la commune doit prévoir une provision budgétaire pour équilibrer la section dépense. Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à ouvrir une provision budgétaire à hauteur de 103 000€ pour équilibrer l'intégration de la PVR au budget communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS :

- Eclairage du terrain de football : l'éclairage du terrain de football faisait disjoncter l'installation électrique d'un riverain. En faisant intervenir une entreprise, de graves défauts d'installations ont pu être constatés, avec des risques d'accidents par électrocution. Ces défauts remontent à l'installation. Le devis de mise en conformité s'élève à 6 000€, sans tenir compte des lampes qui se chiffrent à 1000€ l'unité (ballast et amorceur compris).
- La nuit des astronomes aura lieu le 18/04/2015 au soir sur le parking de la salle des sports. Elle est organisée par le CERA de Wizernes.
- La locataire de l'appartement rue du Pipestraque a demandé la prolongation de son bail. Le CM l'entérine jusqu'au mois de juin 2015, lui laissant le temps de trouver un nouveau logement.

- Une demande de subvention a été formulée pour une classe verte pour un enfant scolarisé dans une autre commune. La demande est rejetée.
- AD'AP : La commune doit présenter d'ici septembre un agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux. Les services municipaux ont lancé la consultation afin de réaliser l'étude. Monsieur le Maire précise que les diagnostics n'ont pas été réalisés, sauf pour la mairie et la maison des associations.
- Un bilan financier a été réalisé sur les 4 premiers mois de fonctionnement de la cantine scolaire. La période Septembre – Décembre 2014 a été comparée avec la période Septembre – Décembre 2013, pendant laquelle les repas de la cantine étaient fournis par une entreprise. Le coût de revient (alimentation et personnel) revient à 3.84€ par repas en 2014 contre 3.93€ en 2013. En tenant compte de la variation du prix du ticket, de la moyenne d'enfants présents (52 en 2014 contre 45 en 2013), le déficit global reste inférieur en 2014 par rapport à 2013 (350€ contre 450€ par mois).
- Monsieur le Maire fait part qu'il a réussi à acquérir un minibus de 18 places d'occasion pour la rentrée scolaire prochaine, qui sera aux conformes aux nouvelles normes de sécurité (ceintures de sécurité, éthylotest, pictogrammes...).
- La cour administrative d'appel de Douai a rejeté l'appel de Mme Dupont Clety, reconnaissant ainsi la validité du permis de construire contesté.
- Monsieur le Premier Adjoint présente l'opération nettoyage de printemps, qui aura lieu le 02 mai. Les participants sont invités à prendre leurs gilets de sécurité réfléchissant. 3 sacs de couleurs différentes seront donnés afin de trier directement les déchets. L'année prochaine il est convenu de coupler cette opération avec celle du marais propre de la CASO.
- Monsieur le Premier adjoint évoque également une étude en cours sur la consommation en électricité de l'éclairage public et des bâtiments. Quelques anomalies ont été relevées. La municipalité réfléchit également à la possibilité de créer un chemin pédestre entre Helfaut et Bilques.
- Le chauffage de la maison des associations se met régulièrement en défaut. La commune a mandaté plusieurs entreprises pour y remédier, les réparations sont toujours en cours.
- Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires informe le conseil de la distribution prochaine du bulletin municipal. A ce sujet, il tient à porter à la connaissance du conseil qu'un article devait paraître sur la proposition de Monsieur le Maire de nommer Brigitte Leblond Maire Honoraire. L'adjoint aux affaires scolaires s'est étonné qu'une élue de la République refuse et interdise la parution de cet article et donc refuse quelque part la diffusion de l'information officielle aux habitants. Cet adjoint se dit d'autant plus surpris lorsqu'il entend un conseiller parler d'unité du conseil ; et d'autant plus surpris que ce titre de Maire Honoraire ait été utilisé dans un tract électoral. En conclusion, Monsieur le Maire rappelle que c'est lui seul qui a la main mise sur la rédaction des articles du bulletin municipal.

Levée de séance à 20h20

Le Maire,
Francis Marquant.